



Comment faire sa demande de prise en charge de cotisations sociales en ligne ?

1

Accéder au dossier

La démarche est accessible :

- Directement sur le site <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/demande-de-prise-en-charge-de-cotisations-sociales>
- Depuis l'espace privé "Exploitant" : rubrique "Cotisations" puis "Demande de prise en charge de cotisations sociales"



- Depuis l'espace privé "Employeur" : rubrique "Cotisations" puis "Demande de prise en charge de cotisations sociales"



2

Documents et informations à transmettre

Pièces justificatives

- Dernier avis d'imposition.
- Attestation sur les aides de minimis agricoles et/ou entreprise.

Informations attendues

- n° de SIRET
- Coordonnées du comptable
- Catégories des activités professionnelles et pourcentage de spécialisation par rapport à son chiffre d'affaires total.
- Nom, montant, organismes et dates de versements des autres aides perçues.
- Régime fiscale.
- Chiffre d'affaires des deux derniers exercices.
- Prêts bancaires annuité moyen et long terme deux derniers exercices.

3

Choix du mode de connexion

Pour accéder au service, l'utilisateur peut se connecter en utilisant FranceConnect ou créer un compte sur le site Démarche numérique.

Demande d'affiliation au régime de protection sociale des non-salariés agricoles

 Temps de remplissage estimé : 40 min (variable selon les options choisies)

Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#) 

ou

[Créer un compte demarche.numerique.gouv.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)